

VISIODENT
Société Anonyme au capital de 719.200,16 €

Siège social : 82, rue Villeneuve
92110 CLICHY

327 500 849 RCS Nanterre

RAPPORT FINANCIER ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

SOMMAIRE

1. COMPTES ANNUELS
2. ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER
3. RAPPORT FINANCIER
 - Résultats
 - Marche des affaires
 - Activité en matière de recherche et développement
 - Situation financière et d'endettement
 - Gestion des risques
 - Perspectives d'avenir
 - Prise de contrôle
 - Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice
 - Conséquences sociales et environnementales de l'activité
4. CAPITAL – ACTIONNARIAT ET BOURSE
 - Principaux actionnaires
 - Répartition des titres
 - Evolution du capital en 2020
 - Seuils
 - Tableau récapitulatif
 - Opérations afférentes aux actions de la société
 - Achat par la société de ses propres actions
 - Opérations sur titres des dirigeants
 - Eléments pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique
 - Franchissement de seuil
 - Droit de vote
 - Pacte d'actionnaires
 - Divers
 - Evolution du cours de bourse
5. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX
6. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2020
7. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUELLE
8. PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT
9. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Annexe : tableau des délais de paiement des fournisseurs et des clients

1 COMPTES ANNUELS

BILAN

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	1 133 225	1 133 225			
Concessions, brevets, droits similaires	9 270 541	6 564 466	2 706 075	2 713 281	- 7 206
Fonds commercial	1 357 696	748 741	608 955	632 955	- 24 000
Autres immobilisations incorporelles	1 412 262	111 112	1 301 151	775 916	525 235
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	77 861	77 861			
Autres immobilisations corporelles	1 483 353	1 167 033	316 320	449 471	- 133 151
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes	5 573		5 573		5 573
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts				1 900	- 1 900
Autres immobilisations financières	143 730		143 730	142 318	1 412
TOTAL (I)	14 884 241	9 802 438	5 081 804	4 715 841	365 963
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	76 667		76 667	28 800	47 867
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	8 291		8 291	11 908	- 3 617
Avances et acomptes versés sur commandes	41 383		41 383		41 383
Clients et comptes rattachés	2 588 156	2 072	2 586 084	1 838 118	747 966
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	82 730		82 730	54 401	28 329
. Personnel	27 732		27 732	45 315	- 17 583
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	365 072		365 072	630 007	- 264 935
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	108 349		108 349	84 959	23 390
. Autres	384 458		384 458	80 606	303 852
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	3 066 343		3 066 343	1 128 982	1 937 361
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	192 991		192 991	170 006	22 985
TOTAL (II)	6 942 172	2 072	6 940 099	4 073 103	2 866 996
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	21 826 413	9 804 510	12 021 903	8 788 944	3 232 959

Bilan (suite) Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 719 200)	719 200	719 200	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	887 956	887 956	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	72 067	72 067	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	2 027	2 027	
Report à nouveau	601 181	93 524	507 657
Résultat de l'exercice	621 220	507 658	113 562
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	2 903 652	2 282 432	621 220
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	2 610 000	1 670 000	940 000
. Découverts, concours bancaires	1 942	2 440	- 498
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers		887	- 887
. Associés	8	8	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		884	- 884
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	936 478	827 721	108 757
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	330 661	280 949	49 712
. Organismes sociaux	498 855	235 875	262 980
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	351 731	336 240	15 491
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	36 586	65 835	- 29 249
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	73 139	91 904	- 18 765
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	4 278 850	2 993 769	1 285 081
TOTAL (IV)	9 118 251	6 506 511	2 611 740
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	12 021 903	8 788 944	3 232 959

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises	1 790 279	190 245	1 980 524	1 499 154	481 370 32,11
Production vendue biens	350 829	102 096	452 935	641 544	- 188 609 -29,40
Production vendue services	6 550 807	106 154	6 656 961	6 122 377	534 584 8,73
Chiffres d'affaires Nets	8 691 925	398 496	9 090 420	8 263 075	827 345 10,01
Production stockée					
Production immobilisée			779 535	750 081	29 454 3,93
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			75 713	83 895	- 8 182 -9,75
Autres produits			14 751	316	14 435 N/S
Total des produits d'exploitation (I)			9 960 419	9 097 367	863 052 9,49
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 559 684	1 193 209	366 475 30,71
Variation de stock (marchandises)			15 839	24 438	- 8 599 -35,19
Achats de matières premières et autres approvisionnements			244 796	165 957	78 839 47,51
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-47 867	12 997	- 60 864 468,29
Autres achats et charges externes			3 400 911	3 170 891	230 020 7,25
Impôts, taxes et versements assimilés			162 051	108 911	53 140 48,79
Salaires et traitements			2 428 833	2 282 790	146 043 6,40
Charges sociales			1 067 145	1 007 069	60 076 5,97
Dotations aux amortissements sur immobilisations			661 563	627 945	33 618 5,35
Dotations aux provisions sur immobilisations			24 000	31 961	- 7 961 -24,91
Dotations aux provisions sur actif circulant				3 160	- 3 160 -100
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			74 413	151 920	- 77 507 -51,02
Total des charges d'exploitation (II)			9 591 369	8 781 248	810 121 9,23
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			369 050	316 119	52 931 16,74
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change			83	105	- 22 -20,95
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)			83	105	- 22 -20,95
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			27 104	23 725	3 379 14,24
Différences négatives de change			361	109	252 231,19
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			27 465	23 834	3 631 15,23
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-27 381	-23 729	- 3 652 15,39
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			341 669	292 391	49 278 16,85

Compte de résultat (suite)

	Exercice clos le 31/12/2020 <small>(12 mois)</small>	Exercice précédent 31/12/2019 <small>(12 mois)</small>	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	206 926		206 926	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges		61 837	- 61 837	-100
Total des produits exceptionnels (VII)	206 926	61 837	145 089	234,63
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	80 521	93 461	- 12 940	-13,85
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	149 740		149 740	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	230 261	93 461	136 800	146,37
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-23 335	-31 624	8 289	26,21
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-302 886	-246 891	- 55 995	22,68
Total des Produits (I+III+V+VII)	10 167 428	9 159 309	1 008 119	11,01
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	9 546 208	8 651 651	894 557	10,34
RESULTAT NET	621 220	507 658	113 562	22,37
Dont Crédit-bail mobilier	14 188	12 881	1 307	10,15
Dont Crédit-bail immobilier	32 493		32 493	N/S

Tableau de flux de trésorerie

En €	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net	621 220	507 658
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Dotation nette aux amortissements et provisions	642 801	535 226
- Variation des impôts différés		
- Autres produits et charges calculés		
- Plus et moins values de cession	- 57 186	-
Capacité d'autofinancement (A)	1 206 835	1 042 884
Variation du BFR lié à l'activité (B)	784 865	682 600
Flux de trésorerie généré par l'activité (C)=(A+B)	1 991 700	1 725 484
Acquisition d'immo corp et incorp	- 1 201 753	- 1 572 992
Cessions d'immobilisations corp et incorp	206 926	-
Décassements liés à l'acquisition d'immo financières	- 75 600	- 37 000
Encaissements liés aux cessions d'immo financières	76 088	37 822
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (D)	- 994 339	- 1 572 170
Augmentation de capital		
Distribution de dividende	-	- 494 450
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	1 000 000	500 000
Remboursements d'emprunts	- 60 000	- 94 554
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (E)	940 000	- 89 004
Variation de trésorerie nette (C+D+E)	1 937 360	64 310
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	1 128 982	1 064 672
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	3 066 343	1 128 982

Annexes aux comptes annuels

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 12 021 903 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 621 220 €.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont établis et présentés conformément aux règles prescrites par le Plan Comptable Général, et en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-38) et les règlements de l'autorité des normes comptables (ANC).

Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et de l'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Méthodes d'évaluation

(a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les postes suivants :

- les fonds de commerce
- les logiciels acquis par la société : ceux destinés à l'usage interne,
- les logiciels et sites internet créés ou en cours de développement et répondant aux critères requis pour leur activation.
- Les brevets.

Les frais de développement de logiciels sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice auquel ils se rattachent. Toutefois, les coûts de développement qui satisfont aux critères suivants sont portés à l'actif :

- le produit ou procédé est clairement défini, et les frais qui lui sont imputables peuvent être identifiés et mesurés de manière fiable,
- la faisabilité technique du produit ou procédé peut être démontrée,
- le produit ou procédé est destiné à être produit et commercialisé, ou utilisé par l'entreprise,
- l'existence d'un marché pour le produit ou, s'il est destiné à être utilisé en interne, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée,
- les ressources adéquates existent, ou leur disponibilité peut être démontrée, afin de mener à bien le projet pour commercialiser ou utiliser le produit ou le procédé.

L'amortissement est pratiqué à compter de la mise en service et conformément à la durée de vie probable. Les frais de développement dont les chances de commercialisation ne sont pas établies dans les années à venir sont amortis sur l'exercice.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, sur les durées suivantes :

Durée d'utilisation	(en années)
Fonds de commerce	NA car durée de vie illimitée
Logiciels acquis ou créés	3 à 10
Frais de développement	3 à 5
Les brevets	3 à 15

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis. Un test de dépréciation est effectué au moins une fois par an à la date de clôture selon les modalités décrites dans l'annexe au paragraphe « Provision pour dépréciation du fonds de commerce ». A ce titre, un complément de dépréciation de 24 k€ a été constaté dans les comptes de cet exercice.

(b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

Les amortissements sont calculés selon les méthodes linéaires et dégressives, sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, et en accord avec la législation fiscale en vigueur. Ces durées sont principalement les suivantes :

Durée d'utilisation	(en années)
- Installations techniques, matériel et outillage industriel	3
- Agencements, installations	10
- Matériel de transport	3

- Matériel de bureau	3 à 5
- Mobilier	5 à 10

(c) Immobilisations financières

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisés sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

(d) Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au prix unitaire moyen pondéré.

(e) Créances clients et autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et font l'objet d'un examen systématique au cas par cas. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable : cette valeur d'inventaire est déterminée en fonction des difficultés ou risques de recouvrement auxquels ces créances sont susceptibles de donner lieu.

(f) Risque de change

Depuis la mise en place de la monnaie unique européenne, le risque de change auquel s'expose la société est quasi inexistant.

(g) Conversion des éléments en devises

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'exercice. Les différences résultant de cette conversion sont inscrites dans les postes "écarts de conversion" au bilan (à l'actif pour les pertes latentes, au passif pour les gains latents). Au 31 décembre 2020, aucun écart de conversion n'est à constater au bilan.

(h) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires résulte essentiellement de concessions de licences de logiciels, de ventes de matériels, de ventes E-commerces de consommables et ainsi que de prestations de services liées aux contrats de maintenance.

Licences de logiciel et ventes de matériels :

Les redevances afférentes aux licences de logiciels sont comptabilisées en chiffre d'affaires au moment de la livraison des produits dans la mesure où aucune obligation n'existe à l'égard des clients. Le chiffre d'affaires correspondant aux ventes de matériels est considéré comme acquis par la livraison des produits.

Prestations de services :

Les prestations de services sont reconnues à l'avancement.

Les concessions de licences de logiciels ainsi que de prestations de services liées aux contrats de maintenance courent sur une période de 12 à 36 mois et peuvent donc s'étaler sur plusieurs exercices.

La part du contrat se rapportant aux exercices à venir est comptabilisée en produits constatés d'avance selon un mode de répartition calculé prorata temporis.

Ventes E-commerces de consommables :

Le chiffre d'affaires correspondant aux ventes de consommables E-commerce est considéré comme acquis par la livraison des produits.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le développement des modules complémentaires du logiciel VEASY se poursuit, il n'y a pas eu de mise en service de ces modules sur l'exercice 2020.

La société a procédé à une opération de lease-back, réalisée sur le 1er semestre 2020.

158.4 k€ d'immobilisations brutes, pour une valeur nette comptable de 150 k€, ont été cédées à hauteur de 207 k€ (soit +57 k€ de plus value), pour être reprises en location auprès de Natiocrédimurs.

La société a fait une demande de crédit d'impôt recherche pour 397 K€ et a été comptabilisé dans le poste « impôt sur les sociétés ».

La société a souscrit à 2 PGE pour un montant total de 1 000 K€.

Conséquences du Covid 19 :

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impact majeur sur notre activité depuis le 1er janvier 2020.

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'évènement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de

l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid 19 est toujours en cours à la date de l'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

L'événement Covid 19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur cet impact constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 Mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid 19 sur ses comptes.

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Le 16 mars 2020 le Conseil de l'ordre des Chirurgiens-Dentistes a ordonné la fermeture de l'ensemble des cabinets dentaires en raison de l'épidémie jusqu'au 12 Mai 2020.

Cette situation a engendré des demandes de report de paiements ou de suspensions de contrats de maintenance et de services. La réception des chèques pour les paiements clients n'ont pas été possible pendant près de deux mois. Elle a engendré également de nombreux reports d'installation de la solution Veasy.

Bien qu'ayant eu un impact modéré, la société a obtenu 2 PGE de 500 K€ pour un montant total de 1 M€.

Par ailleurs, compte tenu des mesures de confinement prises par le gouvernement pour lutter contre cette épidémie, la société a effectué :

- La mise en place le télétravail pour l'ensemble des salariés restés actifs dans la mesure où cela a été possible.
- La mise en place du chômage partiel (-166 K€ d'impact sur la masse salariale). La fermeture des cabinets pendant 2 mois ayant entraîné un arrêt total de l'activité pour l'ensemble des clients de la société.
- Une demande de report d'échéances URSSAF avec l'accord donné par l'administration le 16/02/2021, concernant un échéancier de la dette de 189 K€ relative aux périodes de février à juin 2020, dont les remboursements se feront mensuellement à hauteur de 7 877€/mois, entre le 3/05/2021 et le 3/04/2023.
- Une demande de report d'échéances de 6 mois pour 3 emprunts BPI (contractés à hauteur de 1 200 K€ à l'origine), correspondant à 120 K€ de dettes en global.

Enfin, l'impact du Covid 19 n'a eu aucun impact significatif concernant les délais de paiements clients et fournisseurs.

ACTIF IMMOBILISE ET AMORTISSEMENTS

Actif immobilisé – Valeurs Brutes

La variation des immobilisations brutes, qui sont inscrites à l'actif en application des principes décrits en notes (a) à (c), se présente comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice 2020	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la clôture de l'exercice 2020
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
. Frais d'établissements, de recherche et de développement	1 133 225			1 133 225
. Fonds de commerce	1 357 697			1 357 697
. Autres immobilisations incorporelles	8 865 826	537 746		9 403 572
. Immobilisation en cours	751 595	556 834	23 625	1 284 804
	12 108 343	1 094 580	23 625	13 173 726
<u>Immobilisations corporelles</u>				
. Installations techniques, matériel et outillage industriel	77 861			77 861
. Agencements, installations	609 062	36 613	4 175	641 500
. Matériel de transport	12 492	9 860		22 352
. Matériel et mobilier de bureau	889 430	84 325	154 253	819 501
. Avances et acomptes				
	1 588 845	130 797	158 428	1 561 214
<u>Immobilisations financières</u>				
. Participations financières	0			0
. Prêts au personnel	1 900		1 900	0
. Dépôts et cautionnements	142 318	75 600	74 188	143 730
. Autres immobilisations financières				
	144 218	75 600	76 088	143 730
<u>TOTAL</u>	13 841 406	1 300 977	258 141	14 878 670

La variation des immobilisations incorporelles s'explique principalement par l'activation des coûts relatifs aux développements du logiciel VEASY et aux développements de nouveaux modules associés.

L'augmentation des immobilisations incorporelles comprennent pour 780 K€ de production immobilisée (coûts des salariés en charge du développement, charges sociales comprises).

Frais d'établissements, de recherche et de développement

Ce poste correspond aux frais de développement engagés en 2007 et 2008 pour la création de 2 nouveaux produits. Ces coûts sont constitués du cumul de la masse salariale relative au personnel affecté au développement de ces produits et à la sous-traitance directe sur ces développements.

Fonds de commerce :

Le fonds de commerce de VISIODENT correspond :

- à la valeur du fonds après fusion réalisée le 1er décembre 1995 avec la société DENTAL TECHNOLOGIE. Cette société était celle qui détenait le fonds de commerce historique de VISIODENT pour un montant de 203.063 €.
- à la valeur du fonds de commerce de Visio Technologies SARL (comprenant les marques GESDENT et STADENT) qui a été intégrée dans VISIODENT SA suite à la transmission universelle de patrimoine de Visio Technologies SARL dans VISIODENT SA en 2002 pour un montant de 1.154.632 €.

Le fonds est déprécié à hauteur de 749 k€ au 31/12/2020, soit un complément de 24 k€ par rapport à 2019.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles se décomposent de la façon suivante :

- Frais engagés pour les dépôts de brevets : ces frais correspondent essentiellement à des honoraires d'avocat.
- Logiciels divers acquis et utilisés en interne
- Logiciels développés en interne : La société commercialise des logiciels qui sont développés en interne. Les coûts engagés durant l'exercice pour améliorer les logiciels et développer de nouvelle fonctionnalité sont activés et amortis sur une durée de 3 ans. Ces coûts correspondent à la masse salariale des développeurs et à de la sous-traitance
- Site internet développé en interne : La société a développé au cours de l'exercice 2012 un nouveau site internet de e-commerce. L'intégralité des coûts, constituée essentiellement par la masse salariale, a été activée et amortie sur 5 ans.
- Le logiciel VEASY : Suite à l'achèvement du développement du logiciel et à sa commercialisation au cours du 1^{er} semestre 2019, les coûts ont été réaffectés du poste

immobilisation en cours à autres immobilisations incorporelles. Les coûts de développement de ce socle ont été amortis sur une durée de 10 ans à compter de la date d'achèvement. Par ailleurs, les coûts de développement supplémentaires du socle concernant les améliorations et les nouvelles fonctionnalités sont amortis en linéaire sur une durée de 5 ans.

Actif immobilisé – Amortissements

Les mouvements des amortissements des immobilisations (hors amortissements dérogatoires) calculés selon les méthodes décrites en notes (a) à (c), se présentent comme suit :

Rubriques	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice 2020	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice 2020
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
. Frais d'établissements, de recherche et de développement	1 133 225			1 133 225
. Fonds de commerce				
. Autres immobilisations incorporelles	6 128 224	547 354		6 675 578
	7 261 449	547 354		7 808 803
<u>Immobilisations corporelles</u>				
. Installations techniques, matériel et outillage industriel	77 861			77 861
. Agencements, installations	400 582	59 519	107	459 994
. Matériel de transport	5 878	2 773		8 651
. Matériel et mobilier de bureau	655 053	51 917	8 582	698 388
	1 139 374	114 208	8 688	1 244 894
<u>TOTAL</u>	8 400 823	661 563	8 688	9 053 697

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Créances	Montant brut	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
<u>Créances de l'actif immobilisé</u>			
. Prêts au personnel			
. Dépôts et cautionnements	143 730		143 730
	143 730		143 730
<u>Créances de l'actif circulant</u>			
. Créances clients et comptes rattachés	2 588 156	2 588 156	
. Créances fiscales et sociales	501 153	501 153	
. Groupe et associés	383 413	383 413	
. Débiteurs divers	83 775	83 775	
. Charges constatées d'avance	192 991	192 991	
	3 749 488	3 749 488	
TOTAL	3 893 218	3 749 488	143 730

Dettes	Montant brut	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits, dont :			
. à moins d'un an à l'origine	1 942	1 942	
. à plus d'un an à l'origine	2 610 000	290 000	2 320 000
Emprunts et dettes financières divers			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	936 478	936 478	
Dettes fiscales et sociales	2 154 311	2 154 311	
Autres dettes	73 139	73 139	
Groupe et associés	8	8	
Produits constatés d'avance	4 278 850	4 278 850	
TOTAL	9 118 251	6 798 251	2 320 000

COMPTES DE REGULARISATION

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont composés exclusivement du chiffre d'affaires des contrats de maintenance et des prestations facturées et non réalisées sur l'exercice 2020 dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Le montant s'élève à 4 278 850 euros au 31 décembre 2020.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Le montant s'élève à 192 991 euros au 31 décembre 2020.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

A la clôture de l'exercice 2020, le capital social est composé de 4 495 001 actions d'une valeur nominale de 0.16 €.

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	4 495 001	0.16	719 200
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	4 495 001	0.16	719 200

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Mouvements des titres	En début de période	Affectation résultat N-1	Augmentation	Diminution	En fin de période
Capital social	719 200				719 200
Prime d'émission	887 956				887 956
Réserve légale	72 067				72 067
Autres réserves	2 027				2 027
Report à nouveau	93 524	507 658			601 181
Résultat de l'exercice	507 658	-507 658	621 220		621 220
Titres en fin d'exercice	2 269 225	0	621 220		2 903 652

ETAT DES PROVISIONS

Les mouvements des provisions se présentent comme suit :

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice 2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice 2019
<u>Provisions pour risques et charges</u>				
. Provision pour litiges				
. Provision pour pertes de changes				
<u>Provisions pour dépréciation</u>				
Provision pour dépréciation du fonds de commerce	724 741	24 000		748 741
. Provision pour titres de participation				
. Provision pour créances rattachées				
. Provision pour stock	12 222		12 222	
. Provision pour clients	32 612		30 540	2 072
. Provision pour débiteurs divers				
Total	769 575	24 000	72 762	750 813

Provision pour dépréciation du fonds de commerce

Au 31 décembre 2004, compte tenu de l'évolution du portefeuille clients relatif aux marques GESDENT et STADENT, il avait été décidé de déprécier le fonds de commerce lié à ces marques pour un montant total de 692 780 euros soit 60% de la valeur d'achat.

Cette dépréciation a été calculée sur la base des clients hors maintenance ou « en sommeil » (clients qui ont vendu leur cabinet, n'exercent plus ou sont passés à la concurrence).

En raison du nombre de clients sous contrat au 31 décembre 2019, une provision supplémentaire de 31 961 euros a été constatée portant la provision à 724 741 € au 31/12/2019.

En raison du nombre de clients sous contrat au 31 décembre 2020, une provision supplémentaire de 24 000 euros a été constatée portant la provision à 748 741 € au 31/12/2020.

ETAT DES CHARGES A PAYER ET DES AVOIRS A ETABLIR

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	1 942
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	139 823
Dettes fiscales & sociales	484 942
Clients avoir à établir	49 822
Autres dettes	0
TOTAL	676 528

ETAT DES PRODUITS ET DES AVOIRS A RECEVOIR

Produits à recevoir	Montant
Clients	114 718
Fournisseurs	0
Fiscales et sociales	0
Subrogation sécurité sociale	0
Divers	1 045
TOTAL	115 763

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT 2020	Taux	Montant HT 2019	Taux
Ventes de marchandises	6 038	0.07 %	45 589	0.55 %
Ventes de produits finis	453 070	4.98 %	641 677	7.77 %
Vente E-commerce	1 984 674	21.83 %	1 454 197	17.60 %
Prestations de services	6 556 133	72.12 %	6 035 984	73.05 %
Produits des activités annexes	190 576	2.10 %	86 393	1.04 %
Rabais, remises & ristournes accordés	-100 072	-1.10 %	-765	-0.01 %
TOTAL	9 090 420	100 %	8 263 075	100.00%

La ventilation géographique du chiffre d'affaires peut être analysée comme suit :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT 2020	Taux	Montant HT 2019	Taux
France	8 691 924	95.62 %	7 894 801	95.54 %
Export	398 496	4.38 %	368 274	4.46 %
TOTAL	9 090 420	100.00%	8 263 075	100.00%

Détermination du résultat exceptionnel = -23 335 E

Nature	Montant HT
Cession d'immobilisations	206 926
Reprise prov pour risque	
Divers	
Total des produits exceptionnels	206 926
Amendes et pénalités	19 478
Indemnités de ruptures du personnel	61 043
Litige commercial	
Valeurs nettes comptables des actifs cédés	149 740
Total des charges exceptionnelles	230 261
TOTAL	- 23 335

AUTRES INFORMATIONS**Rémunération des dirigeants**

Au titre de l'exercice 2020, le dirigeant a perçu la rémunération suivante :

	Salaires bruts
Monsieur Morgan OHNONA, Président Directeur Général	396 174 €

Honoraires commissaires aux comptes

Conformément au décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés sur l'exercice au titre du contrôle légal se sont élevés à 22 K€.

Indemnités de départ à la retraite

Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice sur la base des conventions collectives en vigueur dans l'entreprise, en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date départ en retraite ou à l'âge minimum requis pour en bénéficier.

Les principales variables du calcul sont les suivantes :

- Age de départ en retraite : 65 ans,
- Taux d'actualisation : 2 %,
- Taux de progression salariale : 2 %,
- Table INSEE de 2005,

Au 31 décembre 2020, le montant des indemnités de départ en retraite a été évalué selon un calcul actuariel pour la société VISIODENT SA et s'élève 315 954 €.

Effectifs moyens

L'effectif moyen de l'entreprise se décompose de la façon suivante :

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	25.88
Agents de maîtrise & techniciens	0.53
Employés	10.84
Ouvriers	6.74
Apprentis sous contrat	
TOTAL	44.17

Engagements financiers

Engagements donnés :

Cautions CIC : 2 744 €

Engagements reçus :

Néant.

Tableaux financiers relatifs aux crédits-baux en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs		0	20 137	20 137
Montants de l'exercice		32 493	9 697	42 190
Sous-total		32 493	29 834	62 327

Redevances restantes dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus		42 536	7 885	50 421
Entre 1 et 5 ans		141 078		141 078
A plus de 5 ans				
Sous-total		183 614	7 885	191 499

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus			20 545	20 545
Entre 1 et 5 ans		2 069		2 069
A plus de 5 ans				
Sous-total		2 069	20 545	22 614

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL		218 177	58 264	276 441

Comparaison de coûts pour les mêmes acquisitions en pleine propriété

	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Valeur d'origine		206 928	56 143	263 071
Cumuls des dotations antérieures			17 909	17 909
Dotations de l'exercice		15 307	11 228	26 535
<i>Valeur nette comptable</i>		<i>191 621</i>	<i>27 006</i>	<i>218 627</i>

Observations complémentaires

La société VISIODENT a, vis-à-vis de GROUPE VISIODENT, une créance client de 55 860 € et une créance en compte courant de 383 413 €.

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : L.225 et L.225-91 du Code de Commerce

Nature des Indications / Périodes	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	719 200	719 200	719 200	719 200	720 677
b) Nombre d'actions émises	4 495 001	4 495 001	4 495 001	4 495 001	4 504 229
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	9 090 420	8 263 075	7 373 517	7 314 932	7 190 561
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	961 134	795 993	793 060	892 854	1 343 704
c) Impôt sur les bénéfices	-302 886	-246 891	-262 857	- 77 760	92 523
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 264 020	1 042 884	1 055 917	970 614	1 251 170
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	621 220	507 658	554 392	402 541	481 961
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0.28	0.23	0.23	0.22	0.28
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0.14	0.11	0.12	0.09	0.11
c) Dividende versé à chaque action					
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés	44	38	36	33	31
b) Montant de la masse salariale	2 428 833	2 282 790	2 043 396	1 758 798	1 565 714
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 067 145	1 007 069	880 783	797 424	605 882

2 ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER

2.1 Responsables

Monsieur Morgan OHNONA, en tant que Président directeur général et Monsieur Jacques SEBAG en tant administrateur de la société VISIODENT, sont responsables de l'information financière et du rapport annuel financier.

Leurs coordonnées sont les suivantes :

Monsieur Morgan OHNONA

Visiodent

82, rue Villeneuve
92110 Clichy

Monsieur Jacques SEBAG

Visiodent

82, rue Villeneuve
92110 Clichy

2.2 Attestation des responsables du rapport financier

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, qu'à notre connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport ci-après présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Morgan OHNONA
Président directeur général

Jacques SEBAG
administrateur

3 RAPPORT FINANCIER ANNUEL

1. RESULTATS DE L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2020 est en augmentation de 10 % et ressort à 9.090.420 euros contre 8.263.075 euros en 2019.

La structure du chiffre d'affaires 2019 est ainsi constituée :

- Vente de services : 6.656.961 € contre 6.122.377 € en 2019
- Vente de marchandises et de produits finis : 2.433.459 € contre 2.140.698 € en 2019

Le chiffre d'affaires se décompose principalement de la manière suivante :

- 73,12 % pour les progiciels, services et maintenances
- 21,83 % pour le E-commerce
- 5,05 % pour les ventes d'imagerie

La production immobilisée est en augmentation de 3,93 %. Les produits d'exploitation, après reprise de provision et transfert de charges s'établissent à 9.960.419 € contre 9.097.367 euros en 2019, soit une hausse de 9,49 %.

Parallèlement, sur l'ensemble de l'exercice les charges d'exploitation ont augmenté de 9,23 %, passant de 8.781.248 euros en 2019 à 9.591.369 euros pour l'exercice 2020.

Les postes les plus significatifs sont :

- ✓ Les achats de marchandises y compris les droits de douane : de 1.193.209 € en 2019 ils ont atteint 1.559.684 € en 2020 (+30,71 %)
- ✓ Les autres achats et les charges externes : + 7,25 % dont la sous-traitance pour la hot line est le poste le plus important
- ✓ Les salaires et traitements qui s'établissent à 2.428.833 euros (+ 6,40%) et les charges sociales à 1.067.145 euros (+5,97 %).
- ✓ Les dotations aux amortissements sur immobilisation qui s'élève à 661.563 € (+5,35 %).

Il en ressort un résultat d'exploitation positif de 369.050 € contre 316.119 euros en 2019, soit une hausse de 16,74 %.

Compte tenu de la perte financière de 27.381 €, le bénéfice courant avant impôts s'établit à 341.669 euros contre 292.391 euros en 2019.

Les produits exceptionnels ressortent à 206.926 euros, résultant principalement d'un produit de cession d'une immobilisation pour risque et les charges exceptionnelles à 230.261 euros (dont 149.740 € résultant de la valeur nette comptable de la cession de l'immobilisation).

Le bénéfice de l'exercice 2020, après un crédit d'impôt sur les bénéfices tenant compte d'un crédit d'impôt recherche de 397.513 € qui a été déduit, ressort à 621.219,77 euros contre 507.657,71 € euros au 31 décembre 2019.

2. MARCHE DES AFFAIRES

2.1 Situation de la société :

La Société a connu en 2020 une augmentation de son chiffre d'affaires de 10 %.

Nous constatons :

- Une augmentation de 8,73 % de la production de services (Logiciels, maintenance, et E. services et prestations de services associés). Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des abonnements VEASY
- Une hausse de 36,5 % de l'activité e-commerce. Cette augmentation résulte des obligations liées au protocole sanitaire covid-19 ; les chirurgiens-dentistes ont dû se doter de protections plus importantes.
- Une baisse de 33 % des ventes de produits finis (imagerie numérique), étant fait observer que cette activité n'est plus stratégique pour la Société.

Le déploiement du logiciel est passé en mode industriels dans les cabinets et centre dentaires.

2.2. Progrès réalisés :

Au cours de l'année 2020, la société a continué les développements informatiques de la solution « Veasy » et à apporter notamment les évolutions aux différents logiciels pour la mise en place de la réforme « 100% santé ». En outre un module pour la médecine générale a été développé.

2.3. Difficultés rencontrées :

Nous n'avons pas rencontré de difficultés particulières au cours de cet exercice en dehors des différentes périodes de confinement et la mise en place du télétravail.

3. ACTIVITE DE VISIODENT EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT au COURS DE L'EXERCICE 2020

Nous avons bénéficié d'un crédit impôt recherche de 397.513 €.

Au cours de l'année 2020, notre recherche et développement a poursuivi ses développements sur les thèmes du moteur des règles d'export des données et un algorithme de rapprochement bancaire automatique.

4. SITUATION FINANCIERE ET D'ENDETTEMENT

Les emprunts et dettes financières ont augmenté sur l'exercice. Ils représentent 2.610.000 € à la clôture de l'exercice 2020 contre 1.670.000 € en 2019.

Deux prêts garantis par l'état ont été conclus au cours de cet exercice pour un montant total de 1.000.000 €. La décision sur le remboursement de ces emprunts est fixée au 6 novembre 2021 ; nous ferons un choix au cours du troisième trimestre 2021.

Les différents emprunts, hors PGE, se décomposent de la manière suivante :

- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 0 % : 240.000 €
- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 1,58 % : 270.000 €
- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 1,75 % : 600.000 €
- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 1,14 % : 500.000 €

Les ratios clés d'endettement : endettement sur capitaux propres, endettement sur chiffre d'affaires au 31 décembre 2020, en tenant compte des PGE :

- sur capitaux propres : $2.610.000 / 2.903.652 = 89,87 \%$
- sur chiffre d'affaires : $2.610.000 / 9.090.420 = 28,71 \%$

5. GESTION DES RISQUES

5.1 Risques clients

La société a une clientèle qui se répartit entre les chirurgiens-dentistes (ventes directes) et le réseau de distributeurs (ventes indirectes).

En direct, la société gère les contrats de maintenance des progiciels Visiodent et l'activité de la vente en ligne Dentalprivé.fr

Le réseau de distributeurs prend en charge les ventes de progiciels et les systèmes d'imagerie.

En tenant compte de ces paramètres, le chiffre d'affaires pour la France se répartit comme suit :

- 80 % : ventes directes
- 20 % : ventes indirectes (par distributeurs)
- Le paiement du matériel, des e-services et du e-commerce se font au comptant virement et cartes bleue. Pour le service de la maintenance et, le paiement se fait par prélèvement automatique dans 80 % des cas et 20 % par chèque par les chirurgiens-dentistes. La société reçoit directement les règlements d'un affactureur (EUROLOCATIQUE) pour les ventes directes hors les ventes aux mutuelles.

Ainsi, le risque présenté par les clients de la société est limité.

On note également que les créances pour clients douteux sont non significatives.

5.2 Risques fournisseurs

Visiodent est son propre fournisseur en matière de progiciels (puisque élaborés en interne) ; le risque dans ce domaine n'existe pas.

Du fait de son statut de fabricant de radiologie numérique, la société fait appel à de nouveaux fournisseurs. Le risque, quant au système RSV est lié aux différents interlocuteurs qui interviennent dans la chaîne de fabrication.

Toutefois, les quantités stockées laissent une latitude d'approvisionnement de près de quatre mois.

Ce délai est suffisant, en cas de défaillance d'un des intervenants, pour permettre à la société de trouver de nouveaux interlocuteurs.

Nous avons deux fournisseurs pour les caméras intra orales et un fournisseur pour les panoramiques numériques.

Enfin, la société ne subit aucune dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs de matériel informatique puisqu'elle réalise ses achats dans un secteur extrêmement concurrentiel avec des fournitures à faible valeur ajoutée. Ils peuvent être remplacés sans difficulté.

Le délai moyen de règlement des fournisseurs est entre 30 jours et 60 jours.

5.3 Risques de marché

- Risques de taux

L'endettement long terme de la société est à taux fixe. La société Visiodent n'a pas d'endettement à taux variable.

- Risques de change

L'essentiel des achats et des ventes s'effectuant en euros, le risque de change est quasi inexistant pour la société. Le taux du dollar est favorable pour nos achats à l'étranger. De plus pour tous nos achats en dollar, nous achetons nos devises à terme pour pouvoir fixer nos prix de vente de façon définitive.

5.4 Risques juridiques

La société a une activité de fabrication en matière de radiologie et est exposée de ce fait aux risques juridiques inhérents à cette activité. L'assurance des risques les plus importants permet de limiter les effets en terme de coût éventuel.

Enfin, nos produits sont homologués et conformes à la législation en matière de santé publique et nos droits sont correctement protégés sur le marché mondial.

5.5 Risques pays

Néant

5.6 Assurances

La société dispose de contrats d'assurance couvrant les risques suivants :

- ✓ Responsabilité civile
- ✓ Flotte automobile
- ✓ Multirisque professionnelle

5.7 Risques financiers liés au Covid-19

Impact de la crise sanitaire sur la situation de trésorerie : L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impact majeur sur notre activité au cours de l'exercice 2020. Les retards pris ont pu être compensés.

L'événement Covid 19 est toujours en cours à la date de l'établissement des comptes annuels et la société est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir. Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 Mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid 19 sur ses comptes.

6. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2021

Néant

7. PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans le contexte actuel, les perspectives à court terme semblent positives. Néanmoins, les événements liés à la crise sanitaire nous obligent à rester très vigilants.

8. PRISE DE CONTROLE

La société a souscrit à la totalité du capital de la société DENTAL PRIVE, société par actions simplifiée au capital de 1.000 € dont le siège est établi 82, rue Villeneuve, à Clichy. Elle a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 29 décembre 2020. Elle a pour activité principale l'achat et la revente en ligne et à distance de produits et consommables, appareils et instruments dans le domaine médical et paramédical et plus particulièrement dans le domaine dentaire. Cette filiale n'a eu aucune activité en 2020, sauf à payer les charges liées à sa constitution.

Il est envisagé un apport partiel d'actif à cette filiale dans le courant du 1^{er} semestre 2021. La branche apportée est celle du E-Commerce.

9. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de *l'article L. 225-102-1, alinéa 4, du Code de commerce*, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité.

a) Informations sociales

L'effectif au 31 décembre 2020 est de 51 personnes dont 32 cadres et 19 employés.
La moyenne d'âge des salariés est de 39 ans pour les hommes et 44 ans pour les femmes.
La fourchette des rémunérations brutes annuelles pour les salariés à temps plein est de 658,78 euros à 185.763,16 €, hors la rémunération du Président Directeur général.

Embauche : Au cours de l'exercice, nous avons procédé à quatorze embauches ; les postes pourvus sont principalement des ingénieurs en développement et des analystes.

Démission - Licenciement : En outre, il y a eu 15 départs dont :

- ✓ quatre démissions
- ✓ quatre fin de période d'essai
- ✓ un départ à la retraite
- ✓ deux ruptures conventionnelles

Organisation du travail : Compte tenu de la loi sur les 35 heures, la durée du temps de travail a été aménagée depuis octobre 2001, puis réaménagée à la suite d'un avenant en 2006 de la façon suivante :

Le personnel cadre et le personnel non cadre effectuent 37 heures par semaine et ont 12 jours de récupération sur l'année.

Relations sociales : compte-tenu du nombre de salariés de la société, les procédures d'information et de consultation du personnel résultent de notes de services et d'un dialogue direct entre les directeurs des différents services ou les dirigeants et les salariés. Il n'y a pas d'accord collectif. A la suite des élections des représentants du personnel, il a été constaté un procès-verbal de carence.

Santé et sécurité :

Accident du travail : Néant en 2020.

Norme incendie : à jour des normes applicables.

Formation :

Les grands axes de formation pour 2020 : l'insertion des jeunes avec un contrat de professionnalisation.

Les dépenses de formation en 2020 sont de 23.834 euros.

Plan égalité professionnelle

Egalité entre hommes et femmes :

La société emploie douze femmes ce qui représente un quart de l'effectif dont neuf sont cadres et trois non cadres.

Détail services par services :

- ✓ commercial dont la Hotline : 20 hommes et 5 femmes
- ✓ administratif : 1 homme et 4 femmes
- ✓ technique : 4 hommes
- ✓ recherche et développement : 14 hommes et 3 femmes

Il convient de noter que pour les services techniques, et de recherche, il y a peu de candidatures féminines.

A poste équivalent et diplôme équivalent, les salaires sont identiques.

Emploi des handicapés : Néant mais nous avons des contrats de fournitures auprès de CAT (Centre d'Aide au Travail) qui embauchent des personnes handicapées.

Lutte contre les discriminations : La société emploie des salariés multiculturels.

b) Informations environnementales :

L'activité de notre société étant essentiellement le développement et l'édition de logiciels ainsi que la fabrication de matériel non polluant, elle n'est pas sujette à des risques environnementaux.

Nos capteurs de radiologie numérique en remplaçant les films argentiques contribuent à la protection de l'environnement par la suppression des produits chimiques de développement.

En outre les patients reçoivent des doses de rayonnement amoindries grâce à la technologie numérique.

c) Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable :
Non significatif

10. DELAIS DE PAIEMENT

Nous sommes amenés à vous donner, conformément à l'article L.441-6-1 du Code de commerce, des informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients.

Vous trouverez *en annexe* du présent rapport les tableaux sur lesdits délais de paiement.

4 CAPITAL – ACTIONNARIAT ET BOURSE

1. Principaux actionnaires détenant des titres nominatifs

• **Répartition des titres**

Au 31 décembre 2020, le capital est de 719.200,16 euros divisé en 4.495.001 actions réparties de la manière suivante :

- ✓ Actions au nominatif : 4.223.922 actions détenues par 11 actionnaires
- ✓ Actions au porteur : 271.079 actions
- ✓ Actions auto détenues au nominatif : 0 action

Le nombre de droit de vote théorique au 31 décembre 2020 est de 8.677.803 et le nombre de droit de vote exerçable est de 8.677.803.

- **Evolution du capital**

Au cours de l'exercice 2017, une réduction de capital a été décidée le 20 avril 2017 en vue d'annuler les actions propres détenues par Visiodent.

Au cours de l'exercice 2018, Monsieur Morgan OHNONA a acquis 150.000 actions de la société appartenant à Messieurs Gad BITTON et Steve OHNONA.

Nous rappelons les différents mouvements sur les titres de la société opérés depuis 2014 :

- ✓ **Augmentation de capital résultant de l'attribution d'actions gratuites**

Aux termes d'une délibération en date du 11 juin 2012, l'Assemblée générale à caractère mixte des actionnaires, dans le cadre des dispositions *des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce* a autorisé le conseil à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société à l'attribution gratuite de 420.000 actions existantes ou à émettre de la société, pendant une période de 38 mois.

Le Conseil d'administration a usé de cette faculté et a procédé, lors de sa réunion en date du 29 juin 2012, aux attributions d'actions gratuites suivantes, dont les actionnaires ont été informés, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur :

- à Morgan OHNONA: 150.000 actions,
- à Gad BITTON : 100.000 actions,
- à Steve OHNONA : 50.000 actions,

La période d'acquisition de ces actions a été fixée à deux ans, soit jusqu'au 29 juin 2014.

Le conseil, dans sa séance du 30 juin 2014 a constaté l'attribution définitive des actions gratuites au profit de leurs bénéficiaires, constaté la réalisation de l'augmentation de capital correspondante, par prélèvement d'une somme de 48.000 euros sur la prime d'émission, et la création et l'émission de 300.000 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 0,16 euro chacune.

Sous réserve des dispositions relatives à la période minimale de conservation des actions gratuitement attribuées, telle que définie par l'assemblée en date du 11 juin 2012, ces actions nouvelles sont entièrement assimilées aux actions anciennes et porte jouissance du 1^{er} janvier 2014.

- ✓ **Apport des titres Visiodent à la société Groupe Visiodent**

Messieurs Jacques Sebag et Meyer Ohnona, sont co-fondateurs de Visiodent et actionnaires de référence depuis l'origine et, depuis 2008, via leurs holdings personnelles respectives, les sociétés Financière York et Financière Louisa. Dans la perspective d'une offre publique d'achat, Messieurs Jacques Sebag et Meyer Ohnona ainsi que leurs familles ont décidé de créer la société Groupe

Visiodent en vue de regrouper leurs participations dans Visiodent et de rassembler leurs intérêts patrimoniaux en tant qu'actionnaires historiques de référence de Visiodent. La société Groupe Visiodent a ainsi été constituée en juillet 2014 par les sociétés Financière York et Financière Louisa.

Postérieurement à sa constitution, Groupe Visiodent a bénéficié le 24 septembre 2014 d'un apport en nature d'un total de 2.343.352 actions Visiodent de la part de :

- ✓ Financière York, à concurrence de 1.291.747 actions représentant 28,68% du capital de la Société ;
- ✓ certains membres de la famille Sebag à concurrence de 33.733 actions représentant 0,75% du capital de la Société ;
- ✓ Financière Louisa, à concurrence de 995.558 actions représentant 22,1% du capital de la Société ;
- ✓ certains membres de la famille Ohnona à concurrence de 22.314 actions représentant 0,5% du capital de la Société.

Ces apports en nature ont été réalisés à une valeur d'apport de 1,80 euro par action Visiodent, valorisant ainsi l'Apport à 4.218.033,60 euros.

Il est précisé que n'étaient pas comprises dans ces opérations d'apport les 300.000 actions gratuites Visiodent ci-dessus rappelées.

Le 24 septembre 2014, les associés de la société Groupe Visiodent, après avoir eu connaissance du rapport du cabinet A4 Conseil, représenté par Monsieur Olivier Marion, désigné par décision unanime des associés en qualité de commissaire aux apports, et d'un traité d'apport conclu le 16 septembre 2014, ont approuvé les apports correspondants et décidé l'augmentation du capital de Groupe Visiodent d'un montant global de 4.218.031 euros par émission de 4.218.031 actions Groupe Visiodent en rémunération de ces apports.

La société Groupe Visiodent et les Managers ont conclu, le 24 septembre 2014, un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert entre eux afin de régir leurs relations futures au sein de la Société. Le pacte est conclu pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

Ce pacte a fait l'objet d'une déclaration à l'AMF par courrier en date du 25 septembre 2014, en application des dispositions de l'article L. 233-11 du code de commerce. Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 26 septembre 2014 sous le numéro 214C1987.

- ✓ Acquisition des titres Visiodent par la société Groupe Visiodent

Entre le 26 septembre 2014 et le 6 octobre 2014, la société Groupe Visiodent a acquis 558.263 actions au prix de l'offre publique envisagée.

Au 10 octobre 2014, la répartition du capital de la société Visiodent était la suivante :

Actionnaires	Répartition du capital au 10 octobre 2014		Répartition des droits de vote au 10 octobre 2014	
	Nombre	%	Nombre	%
Groupe Visident	2 901 615	64,42%	2 901 615	64,34%
Managers :	300 000	6,66%	300 000	6,65%
Concert	3 201 615	71,08%	3 201 615	70,99%
Public	1 302 614	28,92%	1 308 334	29,01%
TOTAL	4 504 229	100,00%	4 509 949	100,00%

✓ Offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Groupe Visident

Conformément aux dispositions des articles 233-1 2° et 234-2 du règlement général de l'AMF, le dépôt de l'Offre fait suite au franchissement par la société Groupe Visident et les autres membres du Concert notamment des seuils de 30% et de 50% du capital et des droits de vote de Visident à la suite de la réalisation le 24 septembre 2014 de l'Apport dans les conditions ci-dessus décrites.

CM-CIC Securities a, en tant qu'établissement présentateur de l'Offre, déposé auprès de l'AMF, pour le compte de Groupe Visident, le projet d'Offre le 24 septembre 2014.

Le 14 octobre 2014, l'AMF a examiné le projet d'offre publique et a constaté que ce projet remplissait les conditions posées par les articles 234-6 du règlement général relatives aux offres obligatoires. L'AMF a apposé sur le projet de note d'information le visa 14-551 et le visa 14-552. Sur le projet de note en réponse de la société Visident.

L'OPA a été ouverte du 17 octobre 2014 au 6 novembre 2014 inclus. Le 12 novembre 2014, l'AMF a annoncé les résultats de l'OPA et la répartition du capital était la suivante :

Actionnaires	Répartition du capital au 12 novembre 2014		Répartition des droits de vote au 12 novembre 2014	
	Nombre	%	Nombre	%
Groupe Visident	3.576.020	79,39 %	3.576.020	79,29%
Managers :	300 000	6,66%	300 000	6,65%
Concert	3 876.020	86,05%	3 876 020	85,94%
Public	628.209	13,95 %	633.929	14,06
TOTAL	4 504 229	100,00%	4 509 949	100,00%

✓ Réduction de capital du 20 avril 2017 avec effet au 30 avril 2017

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale à caractère mixte en date du 15 juin 2015, le conseil d'administration a été autorisé à acquérir les actions de la société dans la limite de 6 % du capital social.

Cette assemblée générale a autorisé, dans sa neuvième résolution le conseil d'administration à réduire le capital social par annulation des actions qui auraient pu être acquises

Au 31 décembre 2016, la société avait acquis 9.228 actions de la société représentant 0,20 % du capital de la société.

Sur le fondement de cette autorisation, le capital a été réduit par annulation de 9.228 actions auto-détenues, soit d'une somme de 1.476,48 € pour être ramené à 719.200,16 € et divisé en 4.495.001 actions de 0,16 € de valeur nominale.

Le conseil a décidé d'imputer la différence entre la valeur nominale des 9.228 actions, soit 1.476,48 € et la valeur de rachat des titres annulés, soit 19.310,14 € sur le compte « prime d'émission » qui a été ramené de 905.790 € à 887.956,34 €.

Compte tenu de l'annulation de ces actions, la répartition du capital était la suivante au 30 avril 2017 :

ACTIONS	Actions au 30.04.2017	
	Nombre	%
GROUPE VISIODENT	3.862.814	85,94
Concert	300.000	6,67
Sous-total	4.162.820	92,61
Auto-contrôle	0	0
Public	332.187	7,39
TOTAL	4.495.001	100%

✓ Acquisition des actions de la société par Monsieur Morgan OHNONA

Par acte en date du 25 mai 2018, Monsieur Morgan OHNONA a acquis 150.000 actions de la société Visiodent appartenant à Messieurs Gad BITTON et Steve OHNONA.

Ces trois managers avaient signé avec la société Groupe Visiodent, un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert afin de régir leurs relations futures au sein de la Société. Ce pacte a été conclu pour une durée de cinq ans à compter du 24 septembre 2014.

En conséquence de la cession des actions de la Société à Morgan OHNONA, deux déclarations de franchissement de seuil ont été déposées à l'AMF le 31 mai 2018 :

1. La première concerne Morgan OHNONA qui a franchi, seul, le seuil de 5 % du capital et des droits de vote,
2. La seconde concerne la société GROUPE VISIODENT qui a franchi le seuil de 90 % des droits de vote. C'est un franchissement de seuil passif résultant de l'effet relatif lié à la perte de 150.000 droits de vote double attachés aux actions précédemment détenues par Messieurs Gad BITTON et Steve OHNONA.

Au 31 mai 2018, la répartition du capital est la suivante :

ACTIONS	Actions au 31.05.2018		Droits de vote exerçables au 31.05.2018	
	Nombre	%	Nombre	%
GROUPE VISIODENT	3.879.251	86,30	7.695.133	90,94
Morgan OHNONA -concert	300.000	6,67	450.000	5,32
Sous-total	4.179.251	92,98	8.145.133	96,25
Auto-contrôle	0	0	0	0%
Public dont actions nominatives	315.750	7,02	316.945	3,75
TOTAL	4.495.001	100%	8.462.078	100%

Le 4 décembre 2018, Monsieur Morgan OHNONA a fait apport de 105.000 actions de la société VISIODENT à la société HIVISTA, société à responsabilité limitée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 844 657 437, dont Monsieur Morgan OHNONA est le gérant et seul associé. Cette société patrimoniale a pour activité la détention et la gestion de valeurs mobilières et la prise de participation dans toutes sociétés. Les droits de vote de la société Visiodent n'ont pas été modifiés lors de cette opération car les titres apportés étaient dépourvus de droit de vote double. L'action de « concert » existant entre GROUPE VISIODENT et Morgan OHNONA s'est étendue de fait à la société HIVISTA. Il convient de mentionner que l'opération d'apport n'a pas été régularisée sur les comptes titres de la société du fait du nantissement d'une partie des titres et de l'administrateur du compte de Monsieur Morgan OHNONA.

- Seuils

Conformément aux dispositions de l'article L.233.13 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant au 31 décembre 2020 :

- a. Plus de 95 % des droits de vote (19/20^{ème}) : Groupe VISIODENT, Monsieur Morgan OHNONA et HIVISTA, agissant de concert.
- b. Plus de 90% (18/20^{ème}) du capital : Groupe VISIODENT, Monsieur Morgan OHNONA et HIVISTA, agissant de concert
- c. Plus des 2/3 du capital ou des droits de vote : *Néant*
- d. Plus de la moitié, du tiers du capital ou des droits de vote : *Néant*
- e. plus de 30 % du capital ou des droits de vote : *néant*
- f. plus du quart, plus du cinquième, plus des trois vingtièmes, du dixième du capital ou des droits de vote : *néant*

- g. Plus du vingtième du capital et des droits de vote : Monsieur Morgan OHNONA y compris HIVISTA

- Tableau récapitulatif des principaux actionnaires à la clôture de l'exercice

ACTIONS	Actions au 31.12.2020		Droits de vote exerçables au 31.12.2020	
	Nombre	%	Nombre	%
GROUPE VISIODENT Hors actions au porteur	3.922.727	87,27	7.804.334	89,94 *
Morgan OHNONA/ HIVISTA -concert	300.000	6,67	600.000	6,91
Sous-total	4.222.727	93,94	8.404.334	96,85
Auto-contrôle	0	0	0	0%
Public dont actions nominatives	272.274	6,06	273.469	3,15
TOTAL	4.495.001	100%	8.677.803	100%

**effet dilutif des droits de vote double sur 150.000 titres de M. Morgan OHNONA acquis le 25 mai 2018 et dont 105.000 titres ont été apportés à la société HIVISTA le 4 décembre 2018 sans que l'opération soit à ce jour constatée dans les comptes titres administrés pour défaut de régularisation.*

- Tableau récapitulatif des principaux actionnaires au 31 mars 2021

ACTIONS	Actions au 31.03.2021		Droits de vote exerçables au 31.03.2021	
	Nombre	%	Nombre	%
GROUPE VISIODENT Hors actions au porteur	3.935.528	87,56	7.829.484	90,10
Morgan OHNONA/ HIVISTA -concert	300.000	6,67	600.000	6,90
Sous-total	4.235.528	94,23	8.429.484	97,00
Auto-contrôle	0	0	0	0%
Public dont actions nominatives	259.473	5,77	260.668	3,00
TOTAL	4.495.001	100%	8.690.152	100%

3. Opérations afférentes aux actions de la société

- a. Achat par la société de ses propres actions

Il n'existe pas de programme de rachat en cours

- b. Opérations sur titres des dirigeants et des personnes qui lui sont liées

Conformément à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous informons qu'au titre de l'année civile 2020, les dirigeants de la société, les membres du conseil d'administration n'ont réalisé aucune opération sur les titres de la société.

Au titre de l'année civile 2020, aucune opération sur les titres de la société n'a été réalisée.

4. Eléments pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique

1 – franchissement de seuil

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre de titres représentant, immédiatement ou à terme, une fraction égale à 2,5 % du capital et / ou des droits de vote aux Assemblées, ou tout multiple de ce pourcentage et ce, même si ce multiple dépasse le seuil légal de 5 %, doit informer la société du nombre total de titres qu'elle possède par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, ou par tout autre moyen équivalent pour les Actionnaires ou porteurs de titres résidents hors de France.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus chaque fois que la fraction du capital social et / ou des droits de vote possédée devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus.

En cas de non-respect des stipulations ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées du droit de vote si cette privation est demandée par un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble ou séparément 5 % au moins du capital et / ou des droits de vote de la société, dans les conditions du Code de commerce.

A ce titre, la société GROUPE VISIODENT, agissant de concert avec les managers a informé la société du dépassement de seuil de 95 % des droits de vote le 15 décembre 2016.

En outre, la société GROUPE VISIODENT a informé la société, le 31 mai 2018, avoir franchi seul le seuil de 90 % des droits de vote.

Enfin, Monsieur Morgan OHNONA a informé la société le 31 mai 2018 avoir franchi le seuil de 5 % du capital et des droits de vote.

2 – droit de vote

Chaque action donne droit à une voix au sein des Assemblées Générales d'Actionnaires. Chaque action donne droit, dans l'actif social, dans le boni de liquidation et dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente.

Un droit de vote double est attribué, dans les conditions légales, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom d'un même Actionnaire.

Les actionnaires titulaires d'un droit de vote double peuvent renoncer définitivement en tout ou partie, ou en vue de la prochaine assemblée générale, à leur droit de vote double, par une notification par courrier recommandé avec accusé de réception à la société, parvenue quinze (15) jours avant la date prévue de l'assemblée.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, la durée de détention des actions nominatives attribuées gratuitement à un Actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, se calcule à compter de l'inscription des nouvelles actions attribuées.

En cas de transfert d'actions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent à un degré successible, la durée de détention de ces actions par ces derniers se calcule à compter du jour où elles sont entrées dans le patrimoine de celui qui les leur a transférées.

En cas de transfert de l'usufruit d'actions ayant un droit de vote double, le nu-proprétaire et l'usufruitier bénéficient chacun du droit de vote double dans les Assemblées auxquelles ils sont appelés à participer et ce, aussi longtemps que le nu-proprétaire ne change pas.

Toutefois, en cas de transfert de la nue-proprété ou de la nue-proprété et de l'usufruit d'actions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent à un degré successible, la durée de détention de leurs droits par le nu-proprétaire et par l'usufruitier se calcule à compter du jour où ces droits sont entrés dans le patrimoine de celui qui a transféré la nue-proprété et / ou l'usufruit.

L'absorption de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Dans le cas où un Actionnaire détenant tant des actions à droit de vote double que des actions n'en bénéficiant pas, transfère des actions, il est réputé avoir transféré en premier des actions dépourvues du droit de vote double.

Ainsi, à titre d'exemple, un Actionnaire détenant 100 actions à droit de vote double et 50 actions à droit de vote simple qui cède 50 actions, vote à la plus prochaine Assemblée Générale avec 100 actions à droit de vote double.

3 – participation indirecte : néant.

4 – titre comportant des droits de contrôle spéciaux : néant

5 – pacte d'actionnaires :

La société Groupe Visiodent et les Managers de la société Visiodent ont conclu, le 24 septembre 2014, un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert entre eux afin de régir leurs relations futures au sein de la Société.

Le pacte est conclu pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

Ce pacte a fait l'objet d'une déclaration à l'AMF par courrier en date du 25 septembre 2014, en application des dispositions de l'article L. 233-11 du code de commerce. Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 26 septembre 2014 sous le numéro 214C1987.

Ce pacte prévoit :

- une obligation de concertation préalablement à toute décision devant être prise en assemblée générale de Visiodent ;
- un droit de préemption de Groupe Visiodent en cas de transfert par un Manager de ses titres Visiodent ; et
- un droit de sortie forcée au profit de Groupe Visiodent par lequel les Managers s'engagent à céder leurs actions Visiodent en cas d'offre sur 100% du capital de Visiodent acceptée par Groupe Visiodent ou sur 100% du capital de Groupe Visiodent acceptée par les associés de Groupe Visiodent détenant plus de 75% du capital de Groupe Visiodent.

Il est précisé que les Managers pourraient le cas échéant décider d'apporter à Groupe Visiodent leurs titres Visiodent, étant précisé qu'aucun engagement n'a été pris par eux en ce sens. De même, aucun engagement n'a été pris par Groupe Visiodent ou ses associés relativement à cet apport éventuel, ni sur son principe, ni, le cas échéant, sur ses modalités financières. Aucun prix de sortie garanti n'est ainsi stipulé au bénéfice des parties.

Compte tenu de la cession des 150.000 actions appartenant à Messieurs Gad BITTON et Steve OHNONA au profit de Morgan OHNONA, l'action de concert reste applicable entre GROUPE VISIODENT et Morgan OHNONA y compris sa société patrimoniale, HIVISTA.

6 – règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts : les statuts reprennent purement et simplement les dispositions légales et il n'existe pas de règlement intérieur.

7 – les accords conclus par la société qui peuvent prendre fin en cas de changement de contrôle de la société : pas de divulgation pour l'intérêt de la société.

5. Évolution du cours de bourse

L'évolution du cours de bourse de l'action de notre société au cours de l'année 2020 a été la suivante :

Mois	2020		2019	
	Cours le plus haut En €	Cours le plus bas En €	Cours le plus haut En €	Cours le plus bas En €
Janvier	2,50	2,30	2,52	2,30
Février	2,60	2,40	2,48	2,20
Mars	2,60	2,40	2,42	2,24
Avril	2,40	2,34	2,60	2,32
Mai	2,36	2,34	2,50	2,22
Juin	2,36	2,34	2,24	2,24
Juillet	2,38	2,38	2,46	2,20
Août	2,34	2,00	2,50	2,22
Septembre	2,56	2,00	2,26	2,22
Octobre	2,50	2,40	2,40	2,22
Novembre	2,50	2,26	2,50	2,22
Décembre	2,48	2,30	2,46	2,42

Le cours de l'action VISIODENT au 23 décembre 2020 est de 2,40 €

5. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

FIDREX

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris
14 rue de la Pépinière
75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

SOCIETE VISIODENT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

A l'Assemblée Générale de la société Visiodent,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VISIODENT relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe « Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable », décrit en page 11 de l'annexe des comptes annuels concernant les conséquences de la crise sanitaire relative au coronavirus.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Fonds de commerce :

Le fonds de commerce, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établit à 608 955 euros, a fait l'objet de test de dépréciation en corrélation avec les informations décrites en page 13 du paragraphe « Fonds de commerce » et en page 18 du paragraphe « Provision pour dépréciation du fonds de commerce » de l'annexe des comptes annuels.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, ainsi que l'évolution du portefeuille clients relative aux marques Gesdent et Stagent.

- Frais de développement :

Les méthodes d'évaluation des frais de développement sont décrites en page 8 du paragraphe « Méthodes d'évaluation » de l'annexe des comptes annuels.

Nous avons examiné que ces coûts de développement satisfaisaient bien aux critères d'activation, tels que décrits en page 8 dudit paragraphe de l'annexe des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de gestion n'inclut pas les informations relatives aux nombres de factures reçues et émises, non réglées à la date de clôture dont le terme est échu.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L 451-1-2 du code monétaire et financier.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société VISIODENT par l'Assemblée Générale du 15 juin 2015.

Au 31 Décembre 2020, notre cabinet était dans la 12^{ème} année de sa mission sans interruption, dont 12 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies

significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux.

Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 28 avril 2021

Le Commissaire aux
Comptes
FIDREX

Albert BENSADON
Associé

6. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES VERSE AU COURS DE L'EXERCICE 2020

Au cours de l'exercice 2020, la société VISIODENT a versé :

	FIDREX
AUDIT	Montant HT
- Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés	26.800 €
- Missions accessoires	
AUTRES PRESTATIONS	
- Juridique, fiscal et social	--
- Autres	--
TOTAL	26.800 €

7. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUELLE

Ce document d'information annuel est établi conformément aux dispositions de l'article L.451-1-1 du Code Monétaire et financier et de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et relatif aux informations publiées ou rendues publiques par la société au cours des douze derniers mois en France.

Les informations, les communiqués et documents publiés sur le site de VISIODENT sont accessibles à l'adresse Internet suivante : www.visiodent.com, rubrique « profil société – informations financières ».

La diffusion de l'information réglementée est assurée par un diffuseur professionnel « Thomson Reuters One » (autrefois HUGIN), puis par NASDAQ CORPORATE inscrits sur la liste publiée par l'AMF.

Les déclarations des opérations sur titres sont publiées sur le site de la société et sur celui de l'AMF accessibles à l'adresse Internet suivante : www.amf-France.org.

Les informations publiées sur le site du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) sont accessibles à l'adresse Internet suivante : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/>

Les avis publiés dans les journaux d'annonces légales peuvent être obtenus auprès de la société.

Les actes et documents déposés auprès du greffe du Tribunal de commerce de Bobigny peuvent être obtenus ou consultés auprès de cet organisme par le biais de son site Internet : <http://www.infogreffe.fr/>

DATE DE PUBLICATION	DOCUMENT	SUPPORT
<i>INFORMATIONS LEGALES REGLEMENTEES</i>		
16.03.2020	Chiffre d'affaires annuel 2019	AMF- Site Visiodent
28.05.2020	Mise à disposition du rapport financier annuel	AMF-site Visiodent
28.05.2020	Mise à disposition du rapport sur la gouvernance et rapport du commissaire aux comptes sur ce rapport	Site Visiodent- AMF
08.07.2020	Droit de vote au 30.06.2020	Site Visiodent
24.07.2020	Avis de réunion valant avis de convocation	BALO + site Internet
29.07.2020	Information mise à disposition documents en vue de l'assemblée	Site Visiodent
06.08.2020	Convocation à l'assemblée générale dans journal d'annonces légales	Le quotidien juridique
22.09.2020	Dépôt des comptes au greffe du Tribunal de commerce	TC Nanterre
12.10.2020	Publication du rapport du commissaire aux comptes	BALO
12.10.2020	Compte rendu de l'assemblée générale 2019	Site Visiodent
12.10.2020	Rapport financier semestriel au 30 juin 2020	Site Visiodent - AMF
15.04.2020	Chiffre d'affaires annuel 2020	site Visiodent

8. PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice de l’exercice 2020 ressort à 621.219,77 €. Les bénéfices antérieurs reportés à nouveau s’élèvent à 601.181,44 €, soit un bénéfice distribuable de 1.222.401,21 €. Il sera proposé d’affecter ce bénéfice distribuable de la manière suivante :

- à titre de dividendes bruts.....	449 500,10 €
soit un dividende brut de 0,10 € par action	
- le solde au « report à nouveau ».....	772 901,11 €

9. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

a) Conformément aux dispositions de *l’article L. 225-102-1, aliéna 1 du Code de Commerce*, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l’exercice à chaque mandataire social, tant par la société que par des sociétés contrôlées par votre société, françaises ou étrangères :

- Monsieur Morgan OHNONA :
 - Rémunération par la société : 396.173,84 € ont été versés en 2020 au titre de son mandat de Président dont 70.000 € de prime exceptionnelle provisionnée au 31 décembre 2019 et versée en mai et juillet 2020 et une prime de 44.493 € bruts, versée en septembre 2020 et octobre 2020.
 - Contrat GSC : 10.041,27 €

- Monsieur Meyer OHNONA, administrateur :
 - Rémunération par la société :
 - Royalties à 2,5 % sur le chiffre d’affaires des produits RSV du 1^{er} semestre 2020 : 4.885 € dont le versement a été effectué le 28 octobre 2020 ;
 - Royalties à 2,5 % sur le chiffre d’affaires des produits RSV du 2^{ème} semestre 2020 : 6.442 € dont le versement a été effectué 29 janvier 2021 ;
 - Avantages : néant
 - A titre de transparence, une convention de prestations a été conclue en janvier 2020 avec la société RAMADA SERVICE en lieu et place de SEWA SERVICE, selon autorisation du conseil d’administration du 19 décembre 2019. A ce titre, cette société a facturé des honoraires pour un montant de 141.400 €.

- Monsieur Jacques SEBAG :
 - Rémunération par la société :
 - Royalties à 2,5 % sur le chiffre d’affaires des produits RSV du 1^{er} semestre 2020 : 4.885 € dont le versement a été effectué le 28 octobre 2020 ;
 - Royalties à 2,5 % sur le chiffre d’affaires des produits RSV du 2^{ème} semestre 2020 : 6.442 € dont le versement a été effectué 29 janvier 2021 ;

- Avantages : néant

- Madame Annie SEBAG :

- Rémunération par la société pour ses fonctions salariées : Néant
- Avantages : Néant

Une convention de prestations a été conclue en novembre 2013 avec la société DIGITAL CLOUD Consulting, dont la dirigeante est Madame SEBAG. Par délibération du conseil d'administration, dans sa séance de 19 décembre 2019, le renouvellement de cette convention a été autorisé. A ce titre, cette société a facturé des honoraires pour un montant de 141.400 €.

- Madame Brigitte RUTKOWSKI :

- Rémunération par la société : Néant
- Avantages : Néant

- Monsieur David James SEBAG :

- Rémunération par la société : Néant
- Avantages : Néant

b) Les engagements de toutes natures pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci : **néant**

VISIODENT

Article L 441-6-1 du Code de commerce.

En application des dispositions du Code de commerce, il convient d'indiquer la décomposition, des délais de paiement des **fournisseurs et des clients**, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

1. Fournisseurs

	Factures reçues non réglées au 31.12.2020 dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	<i>NON APPLICABLE</i>				
Montant total des factures concernées TTC	4 444 €	12 226 €	0 €	27 697 €	44 367 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	Non significatif	NS	NS	NS	NS
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues TTC	0 euros				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours fin de mois et 60 jours Délais légaux : 30 à 60 jours				

2. Clients

	Factures émises non réglées au 31.12.2020 dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	<i>NON APPLICABLE</i>				
Montant total des factures concernées TTC	977 351 €	197 407 €	100 346 €	343 789. €	1 618 893 €
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	9 %	1,8%	0,9%	3,2 %	14,9 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues TTC	0 euros				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours - contractuel Délais légaux : 30 à 60 jours				